

## MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 1

### Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

#### Agrément / Autorisation d'exercice

- ✓ Agrément SSIAP n° XX XX XX XX XX XX délivré par la Préfecture de l'Eure valable jusqu'au xx/xx/xxxx.

#### Références réglementaires

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attachée à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.)

Arrêté du 02 mai 2005 modifié.

#### Objectif pédagogique de la formation

Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

#### Public

Ces dispositions concernent les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers.

#### Durée

43 heures 30 de formation hors temps de déplacement, soit 6 jours.

#### Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 12 participants initiaux.

#### Prérequis

- ✓ Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat, à rendre compte sur la main courante, des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours
- ✓ Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois)
- ✓ AFPS ou PSC 1 de moins de deux ans / Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité
- ✓ Habilitation électrique H0-B0 (prérequis à l'emploi)
- ✓ Justificatif permettant de prétendre au diplôme SSIAP 1 par équivalence.

#### Programme de la formation (conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

2ème partie : Sécurité Incendie (17 heures)

- ✓ Les principes de classement des Etablissements
- ✓ Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- ✓ Desserte des bâtiments
- ✓ Cloisonnement d'isolation des risques
- ✓ Evacuation du public et des occupants
- ✓ Désenfumage
- ✓ Eclairage de sécurité
- ✓ Présentation des différents moyens de secours

3ème partie : Installations techniques (9 heures)

- ✓ Installations électriques
- ✓ Ascenseurs et nacelles
- ✓ Installations fixes d'extinction automatique
- ✓ Colonnes sèches et humides
- ✓ Système de sécurité incendie

4ème partie : Rôles et missions des agents de sécurité incendie (7 heures30)

- ✓ Le service de sécurité
- ✓ Poste de sécurité
- ✓ Rondes de sécurité et surveillance des travaux

5ème partie : Concrétisation des acquis (10 heures)

- ✓ Visites applicatives

### **Moyens pédagogiques** (conformes au cahier des charges l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc, système informatisé pour les QCM ...
- ✓ PC Sécurité dédié : moyens téléphoniques et radio, SSI de cat A ...
- ✓ Bac à feu écologique et extincteurs ...

### **Evaluation en cours de formation ne remettant pas en cause l'obtention du diplôme par équivalence**

- ✓ Evaluations théoriques (test de connaissances, QCM ...)
- ✓ Evaluations pratiques (mises en situation)

### **Validation**

- ✓ Assister à l'ensemble des séquences programmées à l'occasion du module complémentaire
- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ Diplôme SSIAP 1, reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par équivalence, par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

### **Responsable pédagogique**

Pascal AUMONT.

**Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet du centre de formation.**



SP2 Formation est datadocké.  
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié  
Qualicert pour ses formations.